

## Panorama de Saint-Martin

### CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu	Marigot
Superficie	56 km <sup>2</sup> (hors Sint Maarten - 34 km <sup>2</sup> -)
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, Anglais, Créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer (COM) et Région ultrapériphérique (RUP)
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'Etat	Préfet délégué

#### Repères historiques

L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, et une partie française au nord, couvrant 56 km<sup>2</sup>, où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire qui avait été engagé une dizaine d'années plus tôt par les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer (COM) suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants à Saint-Martin.

#### Organisation institutionnelle

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif de 7 membres et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues à la commune, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. La nouvelle collectivité est désormais compétente pour ce qui concerne la fiscalité, les transports routiers, les ports maritimes, la voirie, le tourisme, le droit domanial de la collectivité, l'accès au travail des étrangers, auxquels s'ajoutent les compétences en matière d'urbanisme, de construction, de logement, d'énergie, ainsi qu'en matière de création et d'organisation des services et établissements publics. Elle peut également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre ses compétences. L'instauration en août 2010 de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la collectivité. Celle-ci a rapporté 6,5 millions d'euros en 2012.

Au niveau communautaire, Saint-Martin est officiellement devenue Région ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Au plan national, la création d'un siège de député pour les deux îles, faisant suite à celle d'un siège de sénateur est effective depuis les élections législatives de juin 2012.

## UN RYTHME DE PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE RALENTI

En 2011, la population saint-martinoise comptait 36 992 habitants, soit 7 880 personnes de plus qu'en 1999. La population augmente en moyenne de 2,0 % par an depuis 1999. L'augmentation annuelle est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %). Le solde naturel élevé, résultat d'une forte natalité et d'une faible mortalité, est l'unique moteur de la croissance démographique. Alors qu'en 1990 la communauté étrangère représentait environ 53 % de la population totale, sa part s'est réduite à 33,5 % en 2010, sous l'effet notamment des lois sur l'immigration.

Du fait d'un fort taux d'accroissement naturel, la population est restée très jeune : 36,7 % de moins de 20 ans en 2010 contre 29,4 % à la Guadeloupe et 20,3 % à Saint-Barthélemy. Selon les projections de l'Ined, à l'horizon 2030, la population devrait rester jeune, malgré un doublement de la part des plus de 60 ans. Selon les scénarios, elle atteindrait entre 45 000 et 61 600 habitants.

La densité moyenne de la population est de 698 hab./km<sup>2</sup>, supérieure à celle de Saint-Barthélemy (437 hab./km<sup>2</sup>) et de la Guadeloupe (249 hab./km<sup>2</sup>).

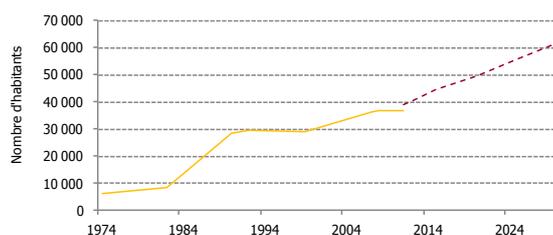
Indicateurs démographiques	Saint-Martin	France métropolitaine
Population (milliers, millions pour la France, au 01/01/2011)	36 992	63,1
Part des moins de 24 ans (en %, 2011)	41,8	30,7
Part des 24 - 64 ans (en %, 2011)	53,0	52,4
Part des 65 ans et plus (en %, 2011)	5,2	16,9
Densité de population (hab./km <sup>2</sup> , au 01/01/2011)	698	116 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance annuel moy. de la pop. (%)	2,1 <sup>(2)</sup>	0,5* <sup>(3)</sup>
Taux de natalité (pour 1 000 habitants, 2010)	26,3 <sup>(4)</sup>	12,3*
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants, 2010)	3,2 <sup>(4)</sup>	8,7*

\*France métropolitaine et DOM, hors Mayotte

(1) Rapport entre la population en France métropolitaine en 2011 et sa superficie (545 965 km<sup>2</sup>); (2) Entre 1999 et 2010 ; (3) Entre 2006 et 2011 ; (4) Moyenne 1999-2010

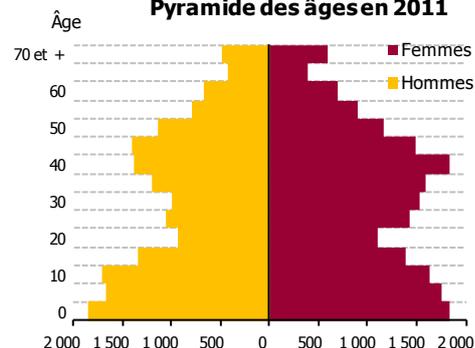
Source : Insee ; RP 2011, Exploitation principale et Statistique de l'Etat civil

Population à l'horizon de 2030



Sources : Insee, Ined (Rapport Saint-Martin, projection de population 2010-2030)

Pyramide des âges en 2011



Source : Insee

## PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation très concurrentielle. En effet, Sint Maarten est plus attractive pour les affaires en raison d'une réglementation moins contraignante, de coûts d'exploitation plus faibles et d'une fiscalité moins lourde. En revanche, côté français, le système d'éducation et de santé est de meilleure qualité. Une part des prestations sociales et des revenus générés par l'activité dans les secteurs public et privé est dépensée à Sint Maarten, bénéficiant à l'économie de la partie néerlandaise, où le dollar américain est la monnaie la plus courante.

Afin de renforcer la coopération entre les deux parties de l'île, la France a ratifié le 12 octobre 2010 l'accord franco-néerlandais de coopération douanière. Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a également été créée fin 2011. Cette commission mixte entend formaliser les relations entre les autorités dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de l'énergie, du traitement des déchets, de la santé, de l'éducation et de l'immigration.

### Un niveau de PIB par habitant relativement peu élevé

Le PIB par habitant de Saint-Martin s'élève à 14 700 € en 2010, contre 14 500 € en 1999. En 11 ans, le PIB par habitant a peu évolué compte tenu de la forte croissance démographique de 27 % (soit +2,1 % en moyenne par an entre 1999 et 2010). La croissance annuelle moyenne du PIB en valeur est estimée à 2,3 %. Le PIB par habitant de Saint-Martin est nettement inférieur à la moyenne nationale (29 905 € en 2010). Il se situe à un niveau inférieur à celui observé en Guadeloupe (18 919 €) et à Sint Maarten (16 000 €).

Principaux indicateurs économiques	Saint-Martin	Sint Maarten	France
PIB (Milliards d'euros courant, 2010)	0,544 <sup>(1)</sup>	-	1 946
PIB / habitant (euros, 2010)	14 700 <sup>(1)</sup>	16 000	29 905
Dépenses réelles de la collectivité (M€, 2013)	130,1	-	-
Recettes réelles de la collectivité (M€, 2013)	124,4	-	-
Dettes de la collectivité (M€, 2013)	52,5	-	8,5 <sup>(2)</sup>

(1) Estimation CEROM, (2) Dette publique notifiée ou au sens de Maastricht en 2012 (% du PIB)

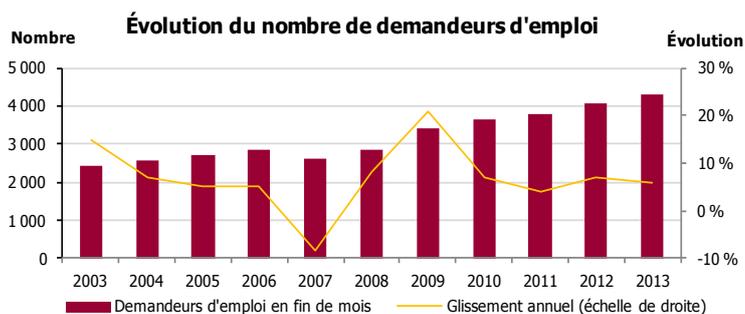
Sources : Insee, Collectivité de Saint-Martin, FMI World Eco Outlook Database

### Un chômage deux fois plus important que sur la partie néerlandaise

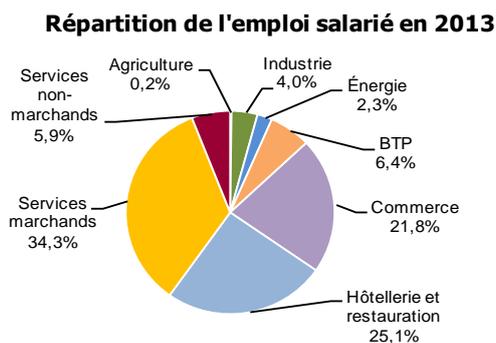
Selon l'Insee<sup>1</sup>, la population active de la collectivité de Saint-Martin s'élève en 2011 à 17 709 personnes. Elle représente 73,9 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (72,6 %). Sur la période 2003-2013, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 6,0 % en moyenne chaque année. Le taux de chômage s'établit à 30,5 % en 2011, contre 26,6 % en 1999. En 2011, il était de 22,7 % en Guadeloupe et de 8,6 % en France métropolitaine.

<sup>1</sup> Insee : Chiffres clés Emploi, Population active RP 2011 exploitation principale, L'enquête emploi en Guadeloupe, deuxième trimestre 2012, Chômage France métropolitaine depuis 1975 (série excel, chiffre au deuxième trimestre 2011, dernière donnée disponible : deuxième trimestre 2014).

À Sint Maarten, le taux de chômage en 2011 est de 12 %<sup>2</sup>, soit deux fois moindre. Les politiques économiques en matière d'emploi et de protection sociale sont différentes côté néerlandais.



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes

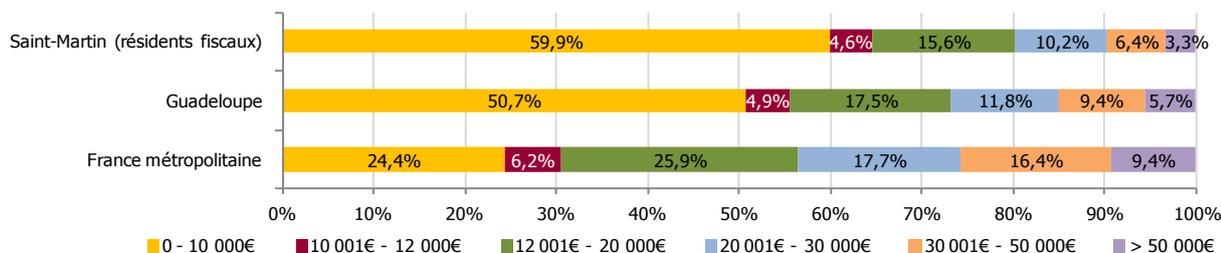


Source : Unédic, chiffres 2013

## Une majorité de faibles revenus

La répartition par tranche des revenus des résidents fiscaux saint-martinois<sup>3</sup> est assez éloignée de celle relevée en France métropolitaine. Elle ressemble davantage de celle de la Guadeloupe, et se caractérise par une majorité de faibles revenus. En 2011, 59,9 % des résidents fiscaux saint-martinois déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 €, contre 50,7 % des résidents de Guadeloupe, et 24,4 % des résidents de France métropolitaine. La catégorie des foyers fiscaux saint-martinois déclarant un revenu supérieur à 30 000 € est faiblement représentée, à hauteur de 9,9 %, contre 15,1 % en Guadeloupe et 25,8 % en France métropolitaine.

### Répartition par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2012 (Revenus de 2011)



Sources : Résidents fiscaux saint-martinois : Collectivité de Saint-Martin, données des déclarations des revenus souscrites au 31 mai 2014  
Guadeloupe, France métropolitaine : DGFIP

## LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin est aujourd'hui fortement tertiaisée et dépend largement du tourisme.

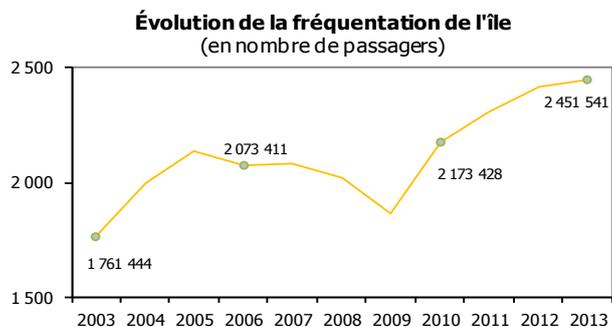
Principaux indicateurs sectoriels	2013	Evol. 13/07	2013	Evol. (1) 13/07
Nombre de nuitées hôtelières	292 600	-2,3% (1)	Trafic inter-île	133 229 -5,8%
Nombre de chambres d'hôtels	1 678	0,4% (1)	Passagers à l'aéroport	199 701 1,2%
Taux d'occupation	53,6 %	-6,5 pts	Demande de permis de construire	101 -6,0%
Nombre de croisiéristes	5 161	-8,0% (1)	Permis de construire délivrés	59 -13,1%

(1) Taux de croissance annuel moyen

Sources : Port de Marigot, Collectivité de Saint-Martin, aéroport de Grand'Case, AHSM

## Un dynamisme touristique qui profite peu à la partie française

Le secteur du tourisme, qui a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dès les années 1980, constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2013, 1 482 salariés, soit 25,1 % des effectifs salariés contre 5,9 % à la Guadeloupe et 33,0 % à Saint-Barthélemy. L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Principal pilier du développement touristique de l'île, l'activité de croisière s'est considérablement développée depuis la mise en service en 2000 du seul port en eau profonde de l'île situé côté néerlandais, permettant l'accostage des



Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

<sup>2</sup> Sint Maarten, 2013 Macro monitor, Outlook 2014.

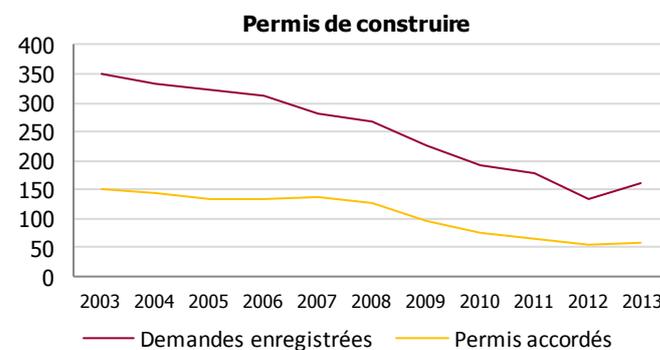
<sup>3</sup> Les résidents fiscaux saint-martinois sont les foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date mais justifiant d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne souscrivent pas de déclaration de revenu nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la collectivité. Les résidents fiscaux de l'État vivant à Saint-Martin sont les foyers installés à Saint-Martin après le 15 juillet 2007 qui ne justifient pas d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents souscrivent une déclaration de revenu nationale, comptabilisée (de même qu'en France métropolitaine et en Guadeloupe) par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

paquebots de croisière. La fréquentation de l'île atteint 2,1 millions de visiteurs en 2005 mais a ensuite diminué affichant en 2009 un retrait de 12,8 % par rapport à 2005. L'année 2010 marque la reprise de la fréquentation. En 2013, le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,5 millions, un chiffre en hausse de 1,5 % (après +4,7 % en 2012 et +6,1 % en 2011). En 2013, près de trois quarts des visiteurs venant sur l'île sont des croisiéristes. Le port de Philipsburg, côté néerlandais, capte la quasi-totalité (99,7%) de l'activité de croisière. Le port de Marigot, côté français, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petites tailles (100 à 360 passagers). Par ailleurs, sur les 667 000 visiteurs arrivés sur l'île en avion en 2013, 70 % ont atterri à l'aéroport Princess Juliana à Sint-Maarten. Le nombre de visiteurs arrivant côté néerlandais représente environ 90 % du flux total de visiteurs en 2013.

## Situation difficile pour le secteur du BTP

Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de l'île ont contribué à la croissance du secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaise.

Malgré le manque de statistiques, les éléments qualitatifs disponibles semblent indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur, en particulier depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de la crise. Le nombre de permis de construire délivrés par la Collectivité chute de 53,5 % entre 2008 et 2013. Si le nombre de permis de construire délivrés est en hausse de 9,3 % en 2013, il ne représente que 58,6 % des demandes de permis enregistrées (contre 66,7 % en 2012). Entre 2008 et 2013, l'encours des crédits immobiliers aux entreprises augmente de 2,8 %, et l'encours des crédits à l'habitat aux particuliers de 27,5 %.



En 2013, le secteur emploie 6,4 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic, contre 10,4 % en 2009.

## LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2013, 6 établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin : 4 banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) et 2 banques mutualistes. Ces établissements totalisent 14 guichets bancaires et emploient 67 agents. Le taux d'équipement en guichets bancaires (14) et distributeurs automatiques (29) reste stable sur un an.

Indicateurs monétaires et financiers	2009	2013
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 833	2 695
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 473	1 301
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,40	0,44
Actifs financiers des agents économiques <sup>1</sup> (M€)	221,4	288,6
Encours sains des agents économiques <sup>2</sup> (M€)	182,3	194,9

<sup>1</sup> auprès des établissements de crédits locaux, hors La Banque Postale

<sup>2</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédits, hors La Banque Postale

Source : Iedom

Entre 2009 et 2013, l'encours sain de crédits est passé de 182,3 millions € à 194,9 millions €, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 1,7 % sur la période. En 2013, dans un contexte économique encore fragile, l'encours sain de crédits est en baisse (-1,9%) pour la troisième année consécutive. L'encours sain de crédits aux entreprises enregistre une nouvelle baisse de 4,7 % (après -20,9 % en 2011 et -8,4 % en 2012) pour s'établir à 82,6 millions € fin 2013. Si entre 2009 et 2012 l'encours sain de crédit aux ménages a progressé de 7,4 % en moyenne chaque année, il a diminué de 1,4 % en 2013 pour s'établir à 103,1 millions €.

Entre 2009 et 2013, les actifs financiers sont passés de 221,4 millions € à 288,6 millions €, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 6,8 %. Les actifs financiers des sociétés non financières et des ménages ont augmenté chaque année sur la période 2009-2013, sauf en 2011, où ils se sont repliés, respectivement de 3,0 % et 0,9 %.

Indicateurs entreprises	2013
Actifs financiers <sup>(1)</sup> (M€)	151,5
Concours bancaires <sup>(2)</sup> (M€)	82,6
dont crédits d'exploitation (%)	7,7
dont crédits d'investissement (%)	65,8
dont crédits immobiliers (%)	26,5

(1) auprès des établissements de crédits locaux, hors La Banque Postale

(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédits, hors La Banque Postale

Source : Iedom

Indicateurs ménages	2013
Actifs financiers <sup>(1)</sup> (M€)	117,2
Concours bancaires <sup>(2)</sup> (M€)	103,1
dont crédits à la consommation (%)	18,9
dont crédits à l'habitat (%)	81,1

(1) auprès des établissements de crédits locaux, hors La Banque Postale

(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédits, hors La Banque Postale

Source : Iedom

**NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2013.**

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer : le 15 septembre 2014 – Dépôt légal : septembre 2014 – ISSN 1952-96